



INTERPRETATION DE NORME
PAR L'UNION TECHNIQUE DE L'ELECTRICITE ET DE LA COMMUNICATION (1)

Protection des structures et des zones ouvertes contre la foudre
par paratonnerre à dispositif d'amorçage (PDA)
1er avril 2004

17-102-F3
Avril 2004
Concerne:
NF C 17-102 de juillet 1995 (2)
Sous-paragraphe 2.3.2
Conducteurs de descente –
Nombre de descentes

Question :

L'interconnexion en toiture de deux PDA peut-elle se substituer à la deuxième descente ?

Réponse :

Le sous-paragraphe 2.3.2 prévoit que, dans certains cas, deux descentes au moins sont nécessaires par PDA.

La mise en œuvre de cette prescription implique la réalisation d'au moins deux descentes propres à chaque PDA concerné et ce, indépendamment de l'interconnexion en toiture des PDA éventuellement prescrite par le sous-paragraphe 2.2.5.1.

(1) Interprétation établie par la Commission UTE/CEF81 – Protection contre la foudre.

(2) *Protection contre la foudre – Protection des structures et des zones ouvertes contre la foudre par paratonnerre à dispositif d'amorçage* – Cette norme est éditée et diffusée par l'Union technique de l'Electricité et de la Communication – 33, avenue du Général Leclerc – 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex – Tél. 01 40 93 62 00 – www.ute-fr.com – E-mail : ventes@ute.asso.fr.